



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de combustibles granulés
pour alimenter les chaufferies bois des bâtiments et
collèges départementaux**

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 08 octobre 2026 à 12:00

Département de Loire-Atlantique

3 Quai Ceineray
CS 94109
44041 NANTES
Tél : 02 40 99 10 00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Fourniture et livraison de combustibles granulés pour alimenter les chaufferies bois des bâtiments et collèges départementaux
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an reconductible 3 fois
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Politique d'achat du Département	4
2 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits	4
3 - Objet et étendue de la consultation	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation	5
3.3 - Type et forme de contrat	5
3.4 - Décomposition de la consultation	5
3.5 - Nomenclature	6
3.6 - Renouvellement	6
4 - Conditions de la consultation	6
4.1 - Délai de validité des offres	6
4.2 - Forme juridique du groupement	6
4.3 - Variantes	7
4.4 - Développement durable	7
5 - Conditions relatives au contrat	7
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
6 - Contenu du dossier de consultation	7
7 - Présentation des candidatures et des offres	7
7.1 - Documents à produire	8
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
8.1 - Transmission électronique	9
8.2 - Transmission sous support papier	11
9 - Examen des candidatures et des offres	11
9.1 - Sélection des candidatures	11
9.2 - Attribution des accords-cadres	11
9.3 - Suite à donner à la consultation	12
10 - Renseignements complémentaires	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
10.2 - Procédures de recours	12

1 - Politique d'achat du Département

Avec un volume d'achat de plus de 180 millions d'euros par an, le Département de Loire-Atlantique est un acteur majeur du territoire. La stratégie d'achat du Département se base sur 3 piliers : le développement d'un achat socialement et écologiquement responsable, la promotion d'un achat facile d'accès pour les entreprises et économiquement performant, la garantie d'un achat juridiquement sécurisé. Vous trouverez les principaux engagements du Département sur cette page.

2 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits

Par son projet stratégique 2022-2028, le Département a réaffirmé avec force sa volonté de lutter contre toutes les discriminations et de développer l'égalité entre les femmes et les hommes. Le plan d'action « *Égalité-Diversité : un Département engagé* » traduit cette ambition dans l'ensemble de ses compétences.

Détenteur des labels AFNOR « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » et « *Diversité* », le Département vise à l'exemplarité dans l'ensemble de son fonctionnement interne et notamment au travers de sa commande publique. À ce titre, il partage ces engagements avec l'ensemble de ses fournisseur-euses et veille à la cohérence de leur intervention avec les principes d'égalité et de non-discrimination. »

3 - Objet et étendue de la consultation

3.1 - Objet

La présente consultation concerne la fourniture et livraison de combustibles granulés pour alimenter les chaufferies bois des bâtiments et collèges départementaux

Aujourd'hui, le Département de Loire-Atlantique détient quatre sites équipés d'une chaufferie bois.

Au 1^{er} janvier 2028, le Département de Loire-Atlantique prendra en charge les dépenses énergétiques des collèges dont la fourniture et livraison de combustibles granulés pour alimenter les chaufferies bois.

La liste des bâtiments et collèges concernés par cet accord-cadre est définie en annexe 01 « *Liste des sites et des équipements* » du cahier des clauses particulières. Cette liste de bâtiments demeure indicative et évolutive et peut être amenée à intégrer de nouveaux bâtiments et collèges en cours d'exécution. Chaque marché subséquent définira le périmètre des sites auquel il se rattachera.

En tout état de cause, l'intégration des collèges en cours d'exécution de l'accord-cadre est programmée de la manière suivante :

1 ^{ère} année d'exécution : de janvier 2027 à décembre 2027
Le marché subséquent concernera 4 sites : - EDS - Site de Nantes Cassin - Délégation territoriale du Vignoble - CIR – Blain - CIR - Derval
2 ^{ème} année d'exécution : de janvier 2028 à décembre 2028

Le marché subséquent intégrera 8 collèges supplémentaires : - Collège Julie Victoire Daubié (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu) - Collège Frida Kahlo (Pontchâteau) - Collège Pierre de Coubertin (Legé) - Collège Cacault (Clisson) - Collège Joséphine Baker (Chaumes-en-Retz) - Collège Gutenberg (Saint-Herblain) - Collège Pays Blanc (Guérande) - Collège Angela Davis (Saint-Sébastien-sur-Loire) Le marché subséquent pourra intégrer les collèges supplémentaires suivants en cours d'exécution : - Collège Le Haut Gesvres (Treillières) : ce collège est en cours de réhabilitation. La livraison est prévue à titre indicatif en 2028. - Collège Auguste Mailloux (Le Loroux Bottereau) : ce collège est en cours de réhabilitation. La livraison est prévue à titre indicatif en 2028.
3^{ème} année d'exécution : de janvier 2029 à décembre 2029
Le marché subséquent pourra intégrer les collèges supplémentaires suivants en cours d'exécution : - Nouveau collège Les Sorinières : ce collège est en cours de création et la livraison est prévue à titre indicatif en 2029.
4^{ème} année d'exécution : de janvier 2030 à décembre 2030
Il n'est à ce jour pas programmé d'intégrer de nouveaux bâtiments et/ou collèges.

Il est précisé que cette programmation est transmise à titre indicatif et qu'en cas de besoin, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de conclure d'autres marchés subséquents.

Lieu(x) d'exécution : Département de Loire-Atlantique

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

3.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique

Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

3.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : la dévolution en lots séparés risque de rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

À titre indicatif, les quantités estimées de commandes de granulés bois sont les suivantes ; le nombre de commande par site dépend de la capacité du silo défini à l'annexe 01 « *Liste des sites et des équipements* » du présent document :

	Conso estimée en tonne (*) 2027	Conso estimée en tonne (*) 2028	Conso estimée en tonne (*) 2029	Conso estimée en tonne (*) 2030
EDS - Site de Nantes Cassin	10	10	10	10
CIR - Blain	10	10	10	10
Délégation territoriale du Vignoble	20	20	20	20
CIR/CIS - Derval	15	15	15	15
Collège Julie Victoire Daubié (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)		29	29	29
Collège Frida KAHLO (Pontchâteau)		51	51	51
Collège Pierre de Coubertin (Legé)		29	29	29
Collège Cacault (Clisson)		55	55	55
Collège Joséphine Baker (Chaumes-en-Retz)		40	40	40
Collège Gutenberg (Saint-Herblain)		82	82	82
Collège Pays Blanc (Guérande)		52	52	52
Collège Angela Davis (Saint-Sébastien-sur-Loire)		30	30	30
Collège Le Haut Gesvres (Treillières)		57	57	57
Collège Auguste Mailloux (Le Loroux Bottereau)		40	40	40
Nouveau collège les Sorinières			20	20
Total	55	520	540	540

(*) Ces informations sont fournies à titre purement indicatif et sont sans aucun engagement contractuel de la part du pouvoir adjudicateur.

3.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
09111400-4	Combustibles à base de bois

3.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

4 - Conditions de la consultation

4.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires de l'accord-cadre.

Si le candidat choisit de se présenter en groupement conjoint, celui-ci devra préciser la répartition des dépenses entre les différents membres du groupement.

4.3 - Variantes

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

4.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC).
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe 01 "*Liste des sites et des équipements*" transmise à titre indicatif.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU).
- Le détail quantitatif estimatif (DQE).
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente pour les candidats étrangers	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Label PEFC ou FSC pour les granulés proposés ou équivalent	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NB : Le coffre-fort électronique permet de stocker sur la plateforme les documents qui sont normalement demandés au candidat attributaire du marché. Il permet aussi de déposer tous les documents que le candidat juge utile de mettre à la disposition de l'administration dans le cadre des marchés publics.

Les documents stockés et disponibles sur la plateforme seront directement récupérés par les services du département et ne seront pas demandés

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) sous format PDF et Excel. Il est demandé aux candidats de renseigner les cases du BPU avec des nombres avec deux décimales maximums après la virgule et sans formule mathématique	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) sous format PDF et Excel. Il est demandé aux candidats de renseigner les cases du BPU avec des nombres avec deux décimales maximums après la virgule et sans formule mathématique	Non
Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce mémoire justificatif permettra de juger le critère de la valeur technique et le critère de performance carbone des solutions de transport utilisées pour la livraison des combustibles granulés	Non
La fiche technique correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.loire-atlantique.fr>.

Information importante :

Pour votre réponse :

- 1- Chaque document ne doit pas dépasser 1 Go
- 2- Privilégier le dépôt de documents depuis votre poste de travail directement
- 3- Pour les réponses comprenant de très nombreuses pièces, privilégier les dossiers compressés (.zip, .rar, .7zip, ...)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Si vous êtes confronté à une difficulté au moment répondre de façon dématérialisée vous pouvez contacter le service commande publique du département en utilisant l'adresse mail suivante : contactmarchespublics@loire-atlantique.fr

La capacité du service à vous apporter une réponse le plus rapidement possible est aussi dépendante du délai restant avant l'échéance de remise des offres. Aussi veillez autant que faire se peut à ne pas déposer votre offre au dernier moment et à tester votre poste avant de répondre afin de pouvoir apporter les correctifs nécessaires en amont.

Les questions relatives au dossier de consultation ou à la prestation elle-même doivent être posées via la messagerie sécurisée de la plateforme et seront traitées par les services du département.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Cependant, si le dernier pli déposé ne peut raisonnablement être considéré comme se substituant au(x) dossier(s) transmis antérieurement (pièces manquantes, ...), l'acheteur se réserve la possibilité de tenir compte des transmissions précédentes pour apprécier la complétude de l'offre.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Direction patrimoine immobilier - Service gestion du patrimoine bâti
3 Quai Ceineray
CS 94109
44041 NANTES

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. **L'attributaire devra signer le marché au format PADES** (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF).

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique	15.0 %
3 - Performance carbone des solutions de transport utilisées pour la livraison des combustibles granulés	15.0 %

1 – L'analyse du critère « *prix* », pondéré à 70%, est jugé sur une simulation établie sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) dans lequel seront indiqués par le candidat les prix des prestations issues du bordereau des prix unitaires (BPU). Conformément à l'article L3 du code de la commande publique, les quantitatifs fictifs utilisés seront identiques pour chaque candidat. L'offre jugée la meilleure obtient une note maximale de 70. Les offres suivantes obtiennent une note se conformant à une règle de 3, tenant compte du rapport entre l'offre la meilleure et l'offre analysée, sans que cette note puisse être inférieure à 0.

2 – L'analyse du critère « *valeur technique* », pondéré à 15%, est jugé au vu de la pertinence du mémoire justificatif du candidat, qui devra être renseigné expressément sur tous les sous-critères suivants :

- Présentation des caractéristiques du granulé bois proposé et notamment transmission de la fiche technique du produit : 2%.
- Méthodologie de livraison : tout en respectant les prescriptions du cahier des charges particulières, le candidat est invité à développer notamment son organisation interne de réception et traitement

de la commande, la communication de la date et heure de livraison auprès des principaux intéressés, les modalités d'arrivée sur site et tout autre(s) éléments qu'il juge utile : 6%.

- Model du bon de livraison incluant le bon de pesée : 2%
- Capacité à livrer les granulés en cas d'incapacité du producteur : 3%
- Capacité à gérer les situations d'urgence : délai minimum, capacité de la flotte, organisation interne : 2%

3 – L'analyse du critère « *Performance carbone des solutions de transport utilisées pour la livraison des combustibles granulés* », pondéré à 15%, est jugé au vu de la pertinence du mémoire justificatif du candidat qui devra renseigner le tableau « *Qualité environnementale des véhicules routiers utilisés dans le cadre du marché* ». Ce critère est jugé au regard du nombre de véhicules vertueux affectées aux prestations du présent marché et de leurs caractéristiques environnementales.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Le ou les candidats attributaires d'un accord-cadre seront donc retenus à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, qui seront à nouveau demandés lors de l'attribution d'un marché subséquent. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.loire-atlantique.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nantes

6 allée de l'Ile Gloriette

BP 24111

44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02

Télécopie : 02 55 10 10 03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nantes

6 allée de l'Ile Gloriette

BP 24111

44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02

Télécopie : 02 55 10 10 03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité de règlement amiable

22 Mail Pablo Picasso

44042 Nantes CEDEX 01

Tél : 02 53 46 79 83

Télécopie : 02 53 46 79 79

Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr